



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 59462

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur la situation des personnes âgées en Alsace-Moselle. Selon les projections de l'INSEE, la période 1990-2010 se caractérise à la fois par un accroissement et par un vieillissement de la population. Ainsi, à l'horizon 2010, le nombre des personnes âgées, dans cette région, est estimé à environ 580 000 pour les personnes de plus de soixante ans et à 160 000 pour les personnes de plus de quatre-vingts ans. À cet égard, il aimerait connaître quelles sont les mesures qui sont envisagées en faveur de l'aide et du maintien, autant que possible, des personnes âgées à domicile, ainsi que celles relatives au domaine de l'hébergement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est bien conscient que les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées commencent à prendre une acuité toute particulière, en raison, notamment, de l'allongement de la durée de vie. En effet, si le grand âge ne signifie pas automatiquement l'entrée dans la dépendance, il en accroît cependant la probabilité. C'est pourquoi à partir des travaux réalisés par la mission parlementaire présidée par M Boulard, député, et par le commissariat général au Plan, dans le cadre de la commission présidée par M Schopflin, le Gouvernement étudie les mesures visant à améliorer le dispositif actuel de prise en charge de la dépendance. La première est de mieux coordonner l'ensemble des interventions en faveur des personnes âgées. Le problème à résoudre est d'organiser le partenariat entre les différents intervenants et notamment avec les usagers grâce à la mise en place au niveau départemental d'une instance de coordination et de concertation, et d'une équipe médico-sociale chargée d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux. Le deuxième objectif est de renforcer la sécurité matérielle des personnes âgées dépendantes par la mise en place d'une prestation leur donnant un réel choix entre hébergement et maintien à domicile. Il convient par ailleurs d'adapter la prise en charge de certains soins tant en maison de retraite qu'à domicile et d'améliorer la vie dans les établissements. La complexité de ce dossier et notamment l'ensemble de ses interactions avec la gestion des départements, voire des caisses de sécurité sociale, qui n'avait pas fait l'objet jusqu'alors d'analyses suffisamment poussées, nécessite une étude concrète très approfondie, avant d'arrêter ces choix cruciaux. Le Gouvernement a le souci de prendre ses décisions en toute clarté et de répondre dans les meilleures conditions à la très grande attente de la part de nombreuses personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59462

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2868